

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 177 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis du nommé Diamo Bareh

n° 177

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1953

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro
1 mars 1967

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de jour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié : Vu la lettre n° 601/SUR du 28 janvier 1953 du Chef du Service de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

—Est expulsé du Territoire de la Côte Française des Somalis, le nommé Djama Bareh, Somali Issa Fourlaba., né en 1895 à Djelele, fils de Bareh Nimale et de Rabo Badonîde natiolité éthiopienne. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur.N. Sapout.